

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 30/10/2026
Licence de pêche artisanale		

Informations détaillées	
Nature	Licence
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection (Catégorie C)
Secteur d'activité	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques
Sous secteur d'activité	Pêche, Pisciculture et Aquaculture
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	30 jours
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1 an maximum (Début janvier à fin décembre)
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	30
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice
--

Ministère	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
Structure	Direction des Pêches (DP)
Autorité émettrice	Direction des Pêches
Situation géographique	Abidjan - Treichville 27 rue des pêcheurs, Côte d'Ivoire
Tél.Fixe	(+225) 2721256727
Adresse Mail	Non disponible
Site Internet	www.ressourcesanimales.gouv.ci

Pièces à fournir

Dossier ,

1. Photocopie de la pièce d'identité
2. Photocopie de la visite technique (délivré par la DGAMP)
3. Fiche signalétique d'embarcation de pêche (délivré par la direction des pêches)
4. Assurer l'embarcation avant exploitation

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger